Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Decembre 1889 No. 8.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

AU COIN DU FEU

Bals et plaisirs de toute sorte,
Rien ne vaut le coin du feu.
Oui, j'en fais ici l'aveu :
Jamais hors du seuil de ma porte
Dans les longs soirs d'hiver je ne conduis mes pas ;
Près d'un bon feu, bravant tous les frimas
Je me prends à sourire en pensant à ces fêtes
Qui font tourner toutes les têtes.
Sans gène et sans contrainte,
Libre dans mon maintien,
Dans mon vaste fauteuil que je me trouve bien !
Le vent du Nord, dont je brave l'atteinte,
S'arrête en mugissant au bord de ma retraite,
Furieux de sa défaite,
Dans ma tranquillité que rien ne m'interrompe,
Fi du monde et de sa pompe !
Un bon livre, un bon feu, voilà tous mes désirs.
Cela ne vaut-il pas les plus bruyants plaisirs ?

C. J.

PENSÉES

—Quand un mendiant vous tend la main ce n'est pas pour qu'on la lui serre.

—Fuyez tout plaisir qui pourrait être suivi d'en repentir ; n'en goûtez aucun jusqu'à la satiété.

—L'homme est comme un livre que l'on imprime. Ce n'est qu'après bien des épreuves qu'il arrive à être corrigé.

—Dieu aime les hommes, puisqu'il a établi une religion pour les rendre heureux. S'il aime les hommes, on est sûr de lui plaire en les aimant aussi.

—Si je dis du bien des femmes, on dira que je ne les connais pas ; si j'en dis du mal, on dira qu'elles m'ont mis à la porte.

Cela ne m'empêchera pas d'en dire du bien et du mal.

HISTOIRE D'UN MENDIANT.

A la porte d'une église d'une ville de France, se tenait un vieux mendiant connu sous le nom de Jacques. Depuis nombre d'années, il s'asseyait sur un des degrés du temple et recevait l'aumône. Triste et sombre, il ne ne parlait presque jamais, se contentait d'incliner la tête quand on lui faisait l'aumône.

Une croix dorée se voyait sur sa poitrine quand ses haillons venaient à s'ouvrir.

Un jeune prêtre, le Rév. M. L... de * célébrait la messe dans cette église, et ne manquait jamais, en entrant, de donner son offrande à Jacques.

Issu d'une noble et riche famille, M. L... s'était consacré à Dieu dans le sacerdoce, et il répandait tout son bien dans le sein des malheureux.

Sans le connaître, le vieux Jacques l'aimait beaucoup. Un jour, l'abbé de " " ne vit pas Jacques à sa place accoutumée, et comme il remarquait que son absence se prolongeait, il s'inquiéta de Jacques et alla le voir. Il frappa à la porte d'une mansarde au sixième étage. Une voix affaiblie lui répondit, il entra.

C'était bien Jacques. Il était malade sur son mauvais grabat, le teint pâle, l'œil éteint.

—Ah ! c'est vous, monsieur l'abbé ? Vous êtes bien bon de venir voir un misérable comme moi... Je ne le mérite pas.

—Que dites-vous là, Jacques ? Ne savez-vous pas que le prêtre est l'ami des malheureux ? D'ailleurs nous sommes de vieilles connaissances.

Oh ! si vous saviez !...... si vous connaissiez...... vous ne me parleriez pas ainsi. Non, non, ne me parlez pas avec bonté. Je suis un misérable...... maudit de Dieu.

—Y pensez-vous ? Ah ! mon pauvre Jacques, ne dites jamais de ces choses-là. Si vous avez fait du mal repentez-vous, confessez-vous.

—Dieu est la bonté même, il pardonne tout au repentir.

—Oh ! non ; il ne me pardonne pas, à moi. Si je me repens ! si je me repens ! s'écria Jacques en se levant sur son séant et en ouvrant ses yeux égarés. Si je me repens ! Oh ! oui ! Je me repens ; voici trente ans que je me repens......

Le bon prêtre tâcha de le consoler, de l'encourager, mais en vain. Un mystère terrible était caché au fond de son cœur et le désespoir empêchait le coupable de découvrir son crime.

Enfin vaincu par la bonté du jeune prêtre, Jacques se décida, et d'une voix étouffée il lui dit ces paroles :

" J'étais intendant du château d'une riche famille, lorsque éclata la sanglante révolution du dernier siècle.

" Mes maîtres étaient la bonté même, Monsieur le comte, madame la comtesse, leurs deux filles et leur fils...... Je leur devais tout : ma position, mon éducation, l'aisance dont je jouissais. Quand vint la terreur...... je les ai trahis ! Ils étaient cachés...... je savais où...... Je les ai dénoncés pour avoir leurs biens que l'on promettait aux dénonciateurs...... Ils ont été condamnés à mort, tous...... excepté le petit Paulin qui était trop jeune.

Un cri involontaire sortit de la poitrine du prêtre ; une sueur froide coula sur son front.

" Monsieur, continua le mendiant qui n'avait point aperçu l'émotion de son confident. Monsieur c'est horrible, je les ai entendu condamner à mort...Monsieur, je les ai vu mettre tous les quatre dans la voiture et j'ai vu leurs quatre têtes tomber sous le couteau. Monstre, monstre que je suis. Et, depuis ce temps je n'ai plus de paix ni de repos. Je pleure, je prie pour eux. Je les vois toujours là, devant moi. Tenez ils sont là ; sous cette toile...... Et en parlant ainsi Jacques montrait de sa main tremblante un rideau qui voilait un pan de mur.

" Ce crucifix que vous voyez à mon lit, c'était celui de Monsieur le comte, cette petite croix d'or que je porte sur moi, c'était celle que madame avait toujours sur elle. Oh ! quel repentir ! M. l'abbé, ayez pitié de moi, ne me repoussez pas, priez pour le plus criminel et le plus malheureux des hommes !

Le prêtre était à genoux près du lit, pâle comme un mort. Il resta près d'une demi-heure immobile puis se levant avec calme, il fit le signe de la croix, et, tirant le rideau de la muraille, il vit deux portraits......

Jacques poussa un cri en les voyant et se rejeta sur son grabat. Le prêtre pleurait.

—Jacques, dit-il, d'une voix tremblante, je viens vous pardonner de la part de Dieu...... Je vais vous confesser.

Et assis près du lit, il confessa Jacques,

Quand le moribond eut achevé, le prêtre dit :

—Jacques, Dieu vient de vous pardonner...... Mais ce n'est pas tout...... moi aussi je vous pardonne...... pour l'amour de Lui. Car vous avez tué...... mon père, ma mère et mes deux sœurs !

Les cheveux de Jacques se dressèrent sur sa tête...... il ouvrit les lèvres, quelques sons inarticulés en sortirent...... il s'affaissa sur son lit.

Le prêtre s'approcha. Le mendiant était mort.

LETTRE DE L'OUEST

Saint-Albert, Alberta,
Nord-Ouest.
12 Novembre 1889.

A M. le Directeur du *Manitoba*,

Monsieur,—En l'absence de ceux qui seraient plus capables et plus en état que moi de le faire, je suis chargé de vous remercier pour ce que vous publiez au sujet des questions de la langue française et des écoles, et surtout pour votre protestation du 28 octobre dernier. Soyez assuré que ces questions auront de nombreux échos dans tous le Nord-Ouest et que leur retentissement pourra faire réfléchir nos gouvernants, et, en particulier, ceux qui sont chargés de représenter le district de Saint-Albert, si adroitement englobé, malgré ses protestations, dans le district d'Edmonton. Peuvent ils se flatter de le représenter sur les questions de la langue française et des écoles ? Beaucoup de nos enfants parlent les deux langues, française et anglaise. Serait-ce un progrès dans leur éducation qu'ils fussent condamnés par la loi à n'en parler qu'une ? Nos adversaires veulent-ils ramener les générations futures à n'avoir pas plus de religion que les premiers habitants du pays ? On serait tenté de le croire puisqu'ils veulent exclure la religion de l'éducation de l'enfance. Consultez la moralité, l'honnêteté des sectaires de la morale naturelle en pays civilisés, et vous aurez une idée de sa valeur en pays comme celui-ci où la civilisation est encore dans ses langes et trop souvent dans son linceul pour des déclassés de la vieille civilisation elle-même Ces gallophobes partisans d'écoles sans Dieu, posant en hommes d'état, mettent en avant de prétendus raisons d'Etat que tout le monde connait et dont chacun peut apprécier la valeur sans de grande difficulté. Ne craignent-ils point de se laisser aveugler par un fanatisme dont plus que tous autres ils devraient être exempts ? S'ils poursuivaient les populations de toutes les classes, peut-être découvriraient-ils, s'ils avaient un vrai désir d'être au courant de l'état des esprits, que les causes des premiers troubles pour avoir reçu une couche de vernis, n'en sont pas moins encore assez vivaces pour causer de sérieuses inquiétudes à des hommes parmi les mieux renseignés. Depuis plusieurs mois, j'entends des gens de tous les rangs et de toutes les classes, des gens qui sont depuis 20 et même plus de 30 ans dans le pays aussi bien que des nouveaux venus chuchotter avec une prudente réserve qu'ils ne seraient point surpris si de nouveaux malheurs, plus sérieux que les premiers, arrivaient dans le pays. Sans vouloir apprécier ou déprecier toute la valeur de ces craintes, je ne conçois pas que des hommes ayant à cœur les vrais intérêts du pays viennent y jeter de nouveaux brandons de discorde dans de semblables circonstances, chose du reste qu'on devrait éviter en tout temps. Veut-on pêcher en eau trouble ? Non, assurément ; mieux vaut, comme vous le dites très-bien, faire appel à l'esprit de justice des hommes moderés, des hommes honnêtes, sincèrement attachés aux institutions du pays. Comptez parmi ceux-là bien des Anglais de notre district, nous devons leur rendre cette justice ; l'amour du *fair play* n'est pas encore éteint dans tous les cœurs britanniques.

En attendant que d'autres plus vaillants et plus habiles que moi entrent en lice, faites de ce que je viens de vous écrire, l'usage que vous jugerez à propos, et croyez à la parfaite considération, M. le Directeur, de

Votre tout dévoué serviteur,

L. Fouquet, O.M.I.

Le Manitoba.

Mercredi, 4 Decembre 1889.

OU EST L'INTOLERANCE ?

Les rustres fanatiques de Plum-Creek ont des cousins à Toronto. Les uns et les autres tiennent à se signaler par des actions d'éclat. Ici, ce sont des campagnards qui, il y a quelques mois, empêchaient le R. P. Drummond, S.J., de parler à des personnes réunies pour l'entendre. Là, ce sont des citadins qui, la semaine dernière, lançaient des pierres et des briques au nouvel archevêque de Toronto, Mgr Walsh, lorsqu'il entrait dans la capitale d'Ontario pour prendre possession de son siège archiepiscopal. Une des pierres a blessé Sa Grandeur et brisé son carosse.

A Manitoba, force brutale contre la liberte de la parole. A Toronto, attentat meurtrier contre le libre usage de la voie publique.

N'est-ce pas que ces gentils et raffinés Torontoniens sont bien les dignes cousins de nos rustauds de Plum-Creek ?

Ces scènes de violence, engendrées par la bigoterie, sont pourtant le résultat des déclamations échevelées et furibondes d'un certain nombre de prédicants plus fougueux que chrétiens. Au lieu de prêcher la paix et la concorde enseignées par le Divin Maître, ils ne font que cracher l'invective et l'injure à notre clergé, à nos croyances, à tout ce qui nous est cher. Au lieu d'exhorter leurs fidèles à l'amour du prochain, ils ne savent que souffler la haine et l'animosité au cœur de ceux qui vont les entendre.

Quant à nous, nous les laissons dire, nous allons notre chemin et nous tâchons de faire mieux qu'eux. Notre religion, inflexible sur les principes, nous enseigne la charité envers les hommes et l'indulgence pour leurs actes répréhensibles.

Quelle est la conséquence de cet antagonisme de leur part ? Nous, provoqués par eux, nous restons dans le devoir. Eux, sans provocation, nous attaquent et nous assomment. Et dire que ces gens là accusent les catholiques d'intolérance. Quelle ironie ! Quel travestissement des choses ! Quelle triste farce de prétention et d'aberration humaine ! Ce serait vraiment comique si ce n'était odieux et méprisable.

ENCORE LA "VERITE"

Nous avons *La Vérité* du 23 novembre qui daigne nous consacrer une page entière. Nous lasserions dire, s'il ne s'agissait que de nous, mais comme on met en cause Monseigneur Taché, notre vénérable archevêque, notre devoir est tout dicté.

Le confrère québecquois invoque l'autorité de notre archevêque pour parler des difficultés qui ont existé dans notre province, sans tenir compte du tout des changements qui sont survenus. Par exemple, Sa Grandeur a écrit quelque part, qu'il lui avait fallu 62 jours pour venir de Montréal à Saint Boniface, en canot d'écorce. Cette assertion était parfaitement vraie dans le temps, mais cela n'empèche point qu'aujourd'hui, Monseigneur, malade, a pu faire le même trajet en 62 heures avec tout le confort que peut offrir un char spécial palais, mis à sa disposition par la compagnie du Pacifique.

Mgr Provencher avait reçu en cadeau un poële de cuisine à Trois-Rivières. Pour le rendre à Saint-Boniface, il a fallu envoyer ce poële en Angleterre, et, de là, le rendre par la Baie d'Hudson, ici, à Saint-Boniface, les voyageurs étant obligés de le porter sur leurs épaules à travers trente-six portages. Mgr Provencher a dit cela et c'était très vrai, mais cela ne veut pas dire que les choses en sont au même point aujourd'hui. Mgr Taché a écrit son esquisse sur le Nord-Ouest en 1868 ; il décrit en quelques pages un pays dix fois grand comme la province de Québec. Il n'est pas étonnant que Sa Grandeur ait dit qu'il y avait des points qui n'étaient pas avantageux, et, quand on le cite, au lieu de choisir la description de ces quelques points défavorables, l'on devrait étudier ce qu'il a écrit et dire comme lui que *tout le sol des prairies est très riche*, et ajouter ce que Sa Grandeur a ajouté ensuite, que les difficultés de voyager et de se procurer les choses qui ne se trouvent pas dans le pays, offraient à la colonisation des obstacles que la facilité des communications a fait disparaître depuis.

C'est pourquoi, à la fin de 1871, Mgr Taché lui-même, voyant disparaître les obstacles et sachant que dès le printemps de 1872, il y aurait des communications par la vapeur sans interruption depuis Montréal jusqu'à Saint-Boniface, a fait un appel à ses compatriotes pour coloniser Manitoba. Cet appel, sous forme de lettre circulaire, a été signé par tous les évêques de la province de Québec d'alors, et suffit à lui seul pour réfuter d'une manière triomphante les conclusions que l'on tire de certains extraits dans l'esquisse écrite par notre vénérable archevêque.

Les faits se réduisent a ceci : quand Mgr Taché a écrit son esquisse, l'émigration vers Manitoba était une impossibilité, aussi Sa Grandeur n'a demandé a personne d'y venir, et les Anglais n'ont pas non plus songé à le faire alors. Dès 1872, les circonstances étant toutes changées, les évêques ont parlé de la colonisation de notre province. Quelques-uns, en très petit nombre, les ont écoutés. Les Anglais ont mieux compris les changements opérés et sont venus en plus grand nombre, et voilà comment la province de Québec a perdu l'occasion d'avoir une province tout-à-fait sœur. Le mal peut s'atténuer, mais pour arriver là, il ne faut point subir les influences de parti pris, et il faut avoir assez de patriotisme et de droiture pour se dire : on a négligé un avantage d'une valeur exceptionnelle, tâchons au moins de tirer parti de ce qui reste et de ne point le sacrifier pour le plaisir de dire : j'ai raison, les autres ont tort.

L'opinion que nous exprimons dans ces dernières phrases est celle de tous nos compatriotes qui viennent visiter le pays.

ELECTIONS MUNICIPALES

C'était hier, par toute la province, le jour de la nomination pour les élections municipales.

Voici quel a été le résultat dans la ville de Saint-Boniface :

Maire—M. Roger Marion, M.P.P., réélu pour la troisième fois.

Conseillers—Quartier No. 1—MM. J. B. Lauzon et Joseph Joyal.

Quartier No. 2—Hon. M. A. Girard et MM. Hormidas Béliveau et Jean Bédard mis en nomination.

L'hon. M. Girard ne voulant point être candidat, MM. Béliveau et Bédard se trouvent élus par acclamation.

Quartier No. 3—MM. Télesphore Pelletier, Napoléon Houde et Joseph Turenne mis en nomination.

Quartier No 4—MM. Elie Genthon, Joseph Buron, Edmond Trudel et George Fortin mis en nomination. M. Buron a refusé la candidature.

Chaque quartier doit élire deux conseillers, alors il devra y avoir votation dans les quartiers 3 et 4.

MUNICIPALITÉ RURALE DE SAINT-BONIFACE.

Tous les membres du conseil ont été élus par acclamation. Préfet, M. J. Bte Béliveau ; conseillers : MM. Victor Mager, Abraham Guay, Joseph Ranger, P. L. Edie, James Cooper et E. H. Menzies.

MUNICIPALITÉ RURALE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Ont été élus : Préfet, M. C. Alphonse Thibert ; conseillers, quartier No. 2 M. Wenceslas Desjardins, quartier No. 4, M. Paul Lafrance, quartier No. 5, M. Moïse Breland, quartier No. 6, M. Walter Burns. Dans le quartier No. 1, MM. Magloire Plante et Norbert Deslauriers, et dans le quartier No. 3, MM. William Bourke et Napoléon Barron, ont été mis en nomination.

MUNICIPALITÉ RURALE DE TACHÉ.

Deux candidats ont été mis en nomination pour la charge de préfet : MM. Rémi Manaigre et Elzéar Lagimodière. Dans les quartiers Nos. 1 et 2, MM Georges Lecland et Médéric Gendron ont été élus conseillers. Dans le quartier No. 3 MM. Maxime Dumais, Gilbert Landry, A. Mousseau et Louis Richard sont candidats ; dans le No 4 MM Napoléon Prince Alfred Adolphe et Romain Lagimodière ont aussi été nommés.

La candidature à la position de préfet a été offerte à M. Agénor Dubuc, qui a refusé une réélection.

Anniversaire du Sacre de Monseigneur Tache au College de Saint-Boniface.

Nous attendions avec impatience la séance du vingt-deux novembre au Collège de Saint-Boniface ; la réputation de nos jeunes acteurs nous faisait espérer une belle fête : notre espoir a été surpassé. Les applaudissements, l'émotion qui par moment amenait un silence si parfait dans la salle, l'attention, les larmes même de nombreux spectateurs prouvèrent assez que l'assistance était sous le charme de cette émouvante tragédie des "Flavius."

Nous pouvons appliquer, dans une certaine mesure, à cette représentation les paroles de Madame de Sévigné après une représentation d'"Esther" à Saint-Cyr : "Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce,.. ... c'est un rapport des vers..... des personnes si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien ; les filles qui font des personnages sont faites exprès ; on est attentif, et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce ; tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant."

Qui n'a remarqué qu'à cette dernière séance aussi chaque acteur paraissait fait exprès pour son rôle ? De là le naturel, l'aisance, la simplicité qu'ils ont gardés jusque dans les mouvements les plus pathétiques et les plus sublimes.

L'innocence, la candeur des enfants martyrs nous étaient bien retracées par ces élèves qui paraissent n'avoir pas perdu cette fleur de la vertu. La tragédie qu'ils ont jouée est une exhortation à la conserver precieusement toute leur vie ; et les auditeurs en ont pu retirer le fruit d'un beau sermon tout en jouissant des plaisirs d'une délicieuse soirée.

La pièce était en harmonie avec la fête du jour. C'était la fête d'un évêque qui dès sa jeunesse a brûle du saint amour de la souffrance et de l'abnegation ; d'un évêque qui ne desire rien tant que de voir fleurir la vertu dans son diocèse et surtout parmi la jeunesse qu'il entoure de tous ses soins. Quel bouquet d'un parfum plus exquis pouvait-on lui présenter ? Quel tableau plus ravissant à lui offrir que celui de l'héroïsme des premiers chretiens ? Sans doute, Sa Grandeur ainsi que son vénéré collègue dans l'episcopat, Mgr Faraud, et le clerge nombreux qui les entourait ont mieux compris que tout autre les nobles et genereux accents auxquels leurs cœurs ne sont pas etrangers.

Le style du Père Longhaye est parfaitement en accord avec le sujet de cette tragédie chretienne. Il est empreint d'un certain calme qui n'exclut pas une émotion à la fois douce et forte. La marche de l'action dans "Les Flavius" represente bien la marche du chretien au martyre ; elle est ferme, elle est touchante, elle est traversee tantôt par le souvenir des joies et du bonheur de la vie, tantôt par l'espérance et la vision de la gloire celeste, la grâce enfin l'emporte et le heros vole au banquet sanglant de l'Agneau.

Clemens offrant ses deux enfants au martyre ; le petit Perennis qui est à genoux en pleurant pour son frère Sabinus qui chancelle et s'apprête à suivre Cimber dans sa revolte ; l'hesitation, le retour soudain de l'enfant seduit qui se jette dans les bras de son père en s'ecriant : "Je veux être martyr" ; voilà des scènes que l'œil ne peut soutenir sans larmes.

La seance commença par une adresse à Sa Grandeur. Des felicitations à Monseigneur à l'occasion de son heureux retour au milieu de son cher et petit troupeau ; des allusions à ses nombreux travaux et surtout aux luttes actuelles qu'il soutient avec vigueur dans l'interêt de la langue et de l'education, firent le thème de cette adresse courte, bien pensee, bien ecrite et bien sentie. Les enluminures qui l'encadraient etaient un digne complement.

Après la dernièr scène, tous les acteurs, drapes dans le majestueux costume romain, reparurent ensemble sur le théâtre, et chacun recita à Monseigneur un compliment conforme à son rôle et composé pour la circonstance. Ces strophes poetiques, assaisonnees de grâce et de sel, furent reçues chacune avec les applaudissements qu'elle meritait. A la dernière les acteurs reçurent tous à genoux la benediction episcopale.

Nous reproduisons ces strophes ci-dessous en faisant preceder chacune d'elles des noms du personnage et de l'acteur :

STEPHANUS—Eugène Bédard.

En son père Euryclès mettait sa confiance :
Du pauvre cœur humain sa jeune expérience
Ignorait les replis ,
Mais Dieu prit sa défense ; et, confondant du père
Le perfide dessein, pour le ciel à la terre
Il enlève le fils.

ELYMAS—Victor Bourdeau.

Je tremble de parler : ma noire hypocrisie
Me couvre de mépris, de honte et d'infamie.
En retraçant du juif menteur,
Magicien, renégat, dans un portrait fidèle,
Le type et repoussant modèle,
J'avais un rôle d'imposteur.
Afin de réparer le sacrilège outrage
Que je fis au vrai Dieu par mon affreux langage,
A vos vœux mêlant le mien,
A mon Roi, mon Seigneur, à jamais mon partage,
Enfin je rends hommage
Et me dis hautement non plus juif, mais chrétien.

NERVA—Arthur Béliveau.

Trompé par une fausse image,
Du pouvoir le riant mirage
Fascina mes yeux :
Mais en poursuivant cette idole
Un diadème moins frivole
Brilla radieux :
Son charme tout puissant m'attire,
De tout mon être je désire
Le porter aux cieux.

DOMITIEN—Roger Goulet.

En son zèle inhumain la folle idolâtrie,
Jalouse de son culte, a fait périr les miens,
Et, pour venger l'honneur des dieux de la patrie,
J'ai puni les chrétiens.
Sous les plis souverains de la pourpre romaine,
Moi, divin empereur, indigné d'un égal,
J'ai poursuivi le Christ des fureurs de ma haine
Le croyant un rival.
Enfin le ciel entr'ouvre à mes yeux la lumière
Et, suivant son flambeau, désormais en tout lieu
Je serai la terreur, dans une autre carrière,
Des ennemis de Dieu.

CIMBER—Alfred Versailles.

J'ai cherché la révolte et fomenté le crime :
A mon zèle indiscret tout semblait légitime
Pour obtenir un bien ;
Mais je vois mon erreur et, devenu plus sage,
Je croirai que la fin ne permet pas l'usage
D'un injuste moyen.

EURYCLÈS—Fortunat Létourneau.

Des faux dieux le brillant fantôme
Qui ce soir éblouit mes yeux,
Comme le vent chasse l'atome,
S'efface à la clarte des cieux.
Ainsi du cœur cette autre ivresse
Qui charme, séduit et caresse
Par le doux appât de son miel,
La passion, brutale idole,
Au pied de laquelle on immole
Se ... en regardant le ciel.

PERENNIS—Aimé Cinq-Mars.

J'avais des rêves de gloire
Pour mon Dieu,
J'aurais porté sa mémoire
En tout lieu ;
Je nourrissais dans ma tête
De projets,
J'avais pour ce jour de fête
Des souhaits ;
Hélas ! la main meurtrière
Du bourreau
M'a plongé dans la poussière
Du tombeau.
Au moins, j'offre mon martyre,
Quel bonheur !
A celui qu'on aime à dire :
Monseigneur !

SABINUS—Joseph Bernier.

Fougueux de caractère,
Dans de lointains climats,
Bravant tous les frimas,
Jusqu'au bout de la terre
J'aurais porté mes pas
Et déclaré la guerre
Armé pour les combats.
Comme un autre Maurice,
Ce gardien de la loi,
Qui souffrit sans effroi
Pour son Dieu le supplice,
De ma vie à mon Roi
J'ai fait le sacrifice
Pour conserver ma foi.
Mais ma gisante épée
Qui me tenait au cœur
Et rêvait à l'honneur
D'entrer dans la mêlée,
N'ayant point ce bonheur,
Dans mon sang s'est trempée ;
Je l'offre à Sa Grandeur.

CLEMENS—Joseph Samson.

Le courage chrétien, dans ses élans sublimes,
Ne craint pas pour son Dieu d'affronter les puissants,
Et s'il lui faut du sang, s'il lui faut des victimes,
Il les livre aux tyrans.
Il en coûte des pleurs quand à ce sacrifice
Vient s'ajouter celui d'un beau rêve emporté ;
Mais par delà le temps, par delà le supplice,
Règne l'éternité.
J'ai fait perdre à mes fils l'espoir d'un diadème ;
Mais à mes fils donnant l'exemple du trépas,
Au bourreau je disais en me livrant moi-même :
Le chrétien ne meurt pas.
Acceptez, Monseigneur, de ces enfants, les vôtres,
Que vous allez bénir tout à l'heure à genoux,
Le repentir des uns, le martyre des autres
Et les souhaits de tous.

Nous exprimons le désir de voir revenir bientôt sur la scène cette émouvante tragédie. Nous y trouverons, sans doute, des beautés et des leçons qui ont pu échapper à une première représentation.

PROTESTATIONS

PAROISSE DE SAINT JOSEPH.

Lundi, le 25 novembre dernier, une nombreuse assemblée des paroissiens de Saint-Joseph avait lieu dans le but de se joindre aux autres paroisses, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française en cette province.

Parmi les personnes présentes on comptait MM. Aug. Nadeau, T. Brault, Ad. Lacharité, N. Jubinville, R. Jubinville, Jos Jubinville, sr, Jos. Jubinville, jr., Ant. Duval, H. Duval, F. Duval, Jean Duval P. Duval, J Boudreau, Ad. Breton, G. Breton Jos. Breton, A. Breton, N. Breton J. Rondeau, A Rondeau, D. Rondeau, J. Desrosiers, B. Lavallée, B. Lavallee, jr., P. Lavallée, A. Fournier, J. Fournier, Ls. Graveline, C Graveline, F. Parent, E. Parent, Ed. Parent, Jos. Parent, Ls. Dupas, Jos. Laranze, Jos. Larance, jr., Al Brule, A. Brule, jr, C. Brule, Jos Brule, Pierre Delorme, Am. Lacharité, Jos Lacharité, P. Lacharite, D Loiselle, T Danault, W. Danault, L. Grandmond, Jos. Perron, R. Perron, F. Dumont, Ad. Fontaine, H. Bouchard, Z. Bouchard, J. Bouchard, F. Ruel, D. Bissonnette, H. Remillard, F. Savoie, N. Savoie, Ed. Smith, U. Smith, On. Sehlam, D. Berard, Chs. Bérard, jr., Chs Berard, sr., Ls. Bérard, A. Fraser, J. Fraser, D. Fraser, W. Fraser, A. Dionne, E. Dionne, N. Moquin, B. Belleavance, A. Dandonneau, L. Tremblay, sr., L. Tremblay, jr, A Sarasin, Jos. Boies, Al. Lapointe, L. Bussiere, F. Mercier, Jos. Mercier, J-Bte Pelletier, Geo. Beaupre, A Lecuyer, S. Hetu, P. Durant, etc. etc..

M Aug Nadeau a été elu président et M. Toussaint Brault nomme secretaire.

Le président expliqua le but de l'assemblee, puis la serie des resolutions adoptées à l'assemblee publique de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, fut soumise dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. J.-Bte Pelletier, appuyé par M. Leon Grandmond.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Al. Lapointe, appuyé par MM. L. Tremblay et F. Mercier.

Troisième résolution.

Proposée par M. André Dionne, appuyé par M. J. Bte Dandonneau.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Ant. Duval, appuyé par M. Ch. Berard, jr.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Ed. Smith, appuyé par M. Jos. Larance.

Troisième résolution.

Proposée par M. Cy. Brulé, appuyé par M. Ad. Fontaine.

Toutes adoptées à l'unanimité ; puis, l'assemblée s'ajourne après que des requêtes eurent eté signées par le président et le secrétaire de l'assemblée.

AUG. NADEAU,
Président.

TOUSSAINT BRAULT,
Secretaire.

Saint-Joseph, 25 novembre 1889.

OAK LAKE.

Division Electorale de Lansdowne.

Ce 21ème jour de novembre 1889, une assemblée publique des contribuables de l'établissement du Lac-des-Chênes, dans la division électorale de Lansdowne, a été tenue sous la présidence de M. Magloire Masson, M. L. O. Lemieux ayant ete nomme secrétaire.

Sont présents : MM. Henri Olivier, Joseph Vigeant, Camille David, Charles Olivier, Georges Marcotte, Médéric Masson, Joseph Marcotte, jun., Joseph Giroux, Alphonse Tétrault, Napoléon Lafontaine, Sinaï Brière, Ernest Bréneau, A A. Barré, Emile Machon, Telesphore Martel, Joseph Desmarais, F. Marion, J. B. Descôteaux, François Gamache, Arsène Gouin, Joseph Turcotte, Seraphin Martel, Arthur Mongeau, Joseph Chicoine, Joseph Turcotte, Joseph Masson, J.-Bte Martel, Eugène Benoit, Aimé Marcotte, Amable Marion, James Whiteford, Norman Marion, Hormisdas Lapierre, Joseph Gamache, Charles Masson, Joseph Courchêne, Norbert Breland, Joseph Leblanc, Moïse Courchêne, Alex. Marcotte, Narcisse Marchand, Alcide Marcotte, Xavier Marchand, Edouard Yergeau, Pierre Benoit, François Gagnière, Antoine Gladu, Thomas Brisson, Auguste Blondeau, Henri Gagnière, William Dauphinais, J. A. Bernier, A. R. Chisholm et autres.

Les résolutions adoptées à l'assemblee publique, tenue à Saint-Boniface, le 28 octobre dernier, sont ensuite soumises et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. François Gamache, appuyé par M. Amable Marion.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jean-Baptiste Martel, appuye par M. Eugène Benoit.

Troisième résolution.

Proposée par M. Aimé Marcotte, appuyé par M. Joseph Masson.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Camille David, appuyé par M. Joseph Vigeant.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Alcide Marcotte, appuyé par M. Henri Gagnière.

Troisième résolution.

Proposée par M. Georges Marcotte, appuyé par M. Henri Olivier.

Et l'assemblée s'ajourne après avoir donné instruction à M. le secrétaire de transmettre les requêtes au député de la division électorale. M. E. Dickson, M P P.

MAGLOIRE MASSON,
Président.

L. O. LEMIEUX,
Secrétaire.

STARBUCK

A une assemblée des catholiques de Starbuck, tenue le 22ème jour de novembre A.D. 1889, M. Isidore Boucher a été élu président, et M. Henri Guilbault nommé secrétaire.

L'assemblée ayant été convoquée dans le but de protester contre l'adoption d'aucune loi tendant à nous priver de nos écoles séparées et de l'usage de la langue française, les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, sont soumises et adoptees dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE ET EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Maxime Lavallée, appuyé par M. Alexis Dauphinais.

Deuxième résolution

Proposée par M. Camille Guilbault, appuye par M. Arthur Ouellette.

Troisième résolution.

Proposée par M Adrien Carrière, appuyé par M. Onesime Falcon.

Et l'assemblée est ajournee.

ISIDORE BOUCHER,
President.

HENRI GUILBAULT,
Secrétaire.

SAINTE-MARIE.

Le 21 novembre 1889, assemblée publique des contribuables de l'arrondissement scolaire de Sainte Marie, M. J. B. Saurlet est élu président, et M Joseph Massoz secrétaire.

Resolutions adoptées à l'assemblee de Saint-Boniface, le 28 octobre dernier, proposées et adoptees dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposee par M. Edouard Girardin, appuyé par M. Napoléon Girardin.

Deuxième résolution.

Proposée par M Narcisse Gaucher, appuyé par M. H Fifi.

Troisième résolution.

Proposée par M. Damase Bernardin, appuye par M. Henri Decalvaire.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Siméon Girardin, appuye par M. Henri Filsfils.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Damase Bernardin, appuyé par M. H Decalvaire.

Troisième résolution.

Proposée par M. N. Girardin, appuyé par M. N. Gaucher

Et l'assemblée s'ajourne.

J. B. SAURLET,
Président.

JOSEPH MASSOZ,
Secrétaire.

CYPRESS RIVER.

Assemblée publique, 23 novembre 1889.

M. Joseph Chapdelaine a été élu président et M. C. H. Carbonneau, secretaire de l'assemblée.

Les résolutions adoptées à l'assemblée publique de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, ont été proposées et adoptées dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. P. Chapdelaine, appuyé par M. Napoléon Landry.

Deuxième résolution.

Proposée par M. F. Fecteau, appuyé par M. J. Toutant.

Troisième résolution.

Proposée par M. Napoléon Landry, appuyé par M. John Toutant.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. John Toutant, appuyé par M. Napoléon Landry.

Deuxième résolution.

Proposée par M. P. Chapdelaine, appuyé par M Frédéric Fecteau.

Troisième résolution.

Proposée par M. Wilfrid Fecteau, appuyé par M. Pierre Chapdelaine.

Et l'assemblée s'ajourne.

JOSEPH CHAPDELAINE,
Président.

C. H. CARBONNEAU,
Secrétaire.

NECROLOGIE

C'est avec peine que nous apprenons le décès de M. John O. Poitras, arrivé à Sainte-Scholastique, Qué., dimanche, le premier courant. Il était âgé de 40 ans, 11 mois et 24 jours.

Arrivé à Saint-Boniface, le 26 novembre 1872, M. Poitras fut nommé officier au bureau de poste de Winnipeg le printemps suivant, position qu'il occupa jusqu'à il y a environ un an, époque de sa retraite pour cause de maladie.

M. Poitras était le fils de M. Fabien Poitras, de Belle-Rivière, comté des Deux Montagnes, Qué., et beau-frère de MM. Félix Chénier et Alfred Royal, de Saint-Boniface, et de M. E L. Firbanks, de Marquette. Il était marié à Demoiselle Georgiana Mathieu, fille de feu Pierre Mathieu, notaire, de Montréal. Sa femme et un enfant lui survivent.

Nous offrons nos sincères condoléances à toute la famille.

UNE LETTRE DE L'OUEST

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture d'une lettre de l'Ouest que nous publions sur notre première page. Tous pourront juger que l'auteur parle avec connaissance de cause, et qu'il se fait plus spécialement l'écho de tous les catholiques de là-bas.

Nouvelles Politiques

—M. L. A. Catellier, registraire-général du Canada, vient d'être nommé sous-secrétaire d'Etat. M. Catellier remplira les deux positions.

—D'après les dernières nouvelles, il serait à croire que le gouvernement Salisbury prépare une loi de la plus haute importance au sujet de l'Irlande ; ce sera ni plus ni moins que l'achat en bloc des domaines, et une mesure beaucoup plus radicale qu'aucune de celles proposées par Gladstone. Les landlords seront obligés de vendre et le gouvernement britannique fournira l'argent requis, qui se montera, dit on, au quart de la dette actuelle. M. Goschen, chancelier de l'Echiquier, est, dit on, l'auteur de ce gigantesque projet.

—M. N. B. Cormier, riche marchand de Somerset, a été appelé samedi au conseil législatif comme successeur de feu l'hon. M. Pacaud. M. Cormier est l'un des chefs du parti national dans le comté de Mégantic

—La nomination dans Stanstead, Qué., aura lieu le 9 courant. On s'attend que l'hon. M. Colby le nouveau ministre à Ottawa, sera réélu par acclamation.

PERSONNEL

M. Groulx, tailleur, venant d'Ottawa, est arrivé à Saint Boniface et est entré au service de M. F. E. Verge.

M. Eugène Prieur est revenu dimanche de Montréal.

Madame veuve Télémaque Létourneau est revenue se fixer à Saint-Boniface avec ses enfants.

Madame Tremblay, de Lorette, est retournée en province de Québec avec sa famille.

M. Cléophas Marcoux est revenu samedi de Seattle, E. U., où il a passé a peu près cinq mois.

M. Edouard Marion, de Saint-Joseph, Dakota, est en cette ville.

L'hon. sénateur Trudel, de Montréal, est mourant. Il a reçu les derniers sacrements hier.

Correspondance.

A M. le Directeur du journal
Le Manitoba,

Monsieur,

Il me fait toujours plaisir de revoir Manitoba ; mais les circonstances pénibles qui ont necessité mon dernier voyage m'ont empêché de prendre le même intérêt que par le passé au progrès que j'ai constaté. Le neuf septembre dernier, mon fils, Joseph Daoust, partait de Valleyfield, Qué., avec 20 chevaux qu'il destinait au marché de Manitoba ; mais un accident fatal l'empêcha de mettre ce projet à exécution : frappé par les chars, il succomba aux coups reçus. Je fus alors forcé de le remplacer pour venir en même temps régler quelques affaires qui lui restaient ici et au Minnesota.

Quel changement j'ai observé depuis ma première visite, en 1874 ! Qui, alors, aurait pu dire que Fort-Garry serait la belle ville de Winnipeg d'aujourd'hui ?

J'ai dû aller à Crookston, Minnesota, pour y règler certaines affaires de mon fils qui a demeuré là pendant quelques années. Crookston, qui en 1885 aspirait à devenir une des grandes cités de l'ouest, est aujourd'hui bien pauvre. Pas de récolte dans les environs depuis deux ans, et les cultivateurs sont pauvres. Plusieurs ont déjà laissé la place, et un grand nombre d'autres s'apprêtent à les suivre. Ils partent avec leurs familles, laissent là chevaux, bestiaux, instruments aratoires, etc. Tout est grevé d'hypothèques, et ces pauvres gens n'ont pas d'espoir de racheter.

J'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs anciennes connaissances de Saint-Timothee qui m'ont paru pouvoir supporter la disette en attendant une année meilleure. J'ai vu là, entre autres, MM. Joseph Laframboise, Joseph Soly et Célestin Bergevin.

Dans le Dakota, à travers lequel j'ai passé, on m'a dit que la misère est grande.

Quel contraste avec Manitoba ! La récolte a été pauvre à quelques endroits : mais il n'y a pas de misère comparable à celle qui existe au sud de votre province, dans ces places tant vantées du Minnesota et du Dakota.

J'espère partir ces jours-ci pour retourner à Saint-Timothee, où me retiennent mes affaires, et je pourrai dire à vos amis de la province de Quebec que Manitoba est supérieur et offre de plus grands avantages à la colonisation que le pays voisin.

Pendant mon séjour à l'hôtel Beauregard, de Saint-Boniface, j'ai pu rencontrer plusieurs cultivateurs des paroisses environnantes ; presque tous m'ont paru très satisfaits de leur sort ici.

J'ai également eu le plaisir de revoir à Winnipeg un ami, M. James Nicholson, autrefois de Valleyfield, et qui commerce ici sur la glace.

Merci de l'espace accordé à ma lettre, M. le Directeur, et croyez-moi,

Un ami dévoué de Manitoba,

Adolphe Daoust.

Saint-Boniface, 23 novembre 1889.

Chronique Locale.

—M. Bragg à la tannerie Allaire, achète toutes les peaux vertes et paie le plus haut prix du marché.–3i

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge, pour la saison des fêtes un assortiment de hardes-faites, chemises, cols, collets, etc.

—Nous prions Messieurs les secrétaires de municipalité de bien vouloir nous faire tenir le résultat des élections municipales pour publication.

—Allez chez F. E. Verge pour le meilleur choix de chaussures, par dessus, claques, souliers d'orignal, gants et mitaines. Toujours le meilleur marché.

—M. F. E. Verge annonce au public qu'il a maintenant un tailleur de première classe attaché à son établissement Toute ordre sera exécuté sous le plus court délai. Satisfaction garantie.

—Le manque d'espace nous empêche de donner aujourd'hui les comptes-rendus d'assemblées qui ont été tenues à Saint-Jean-Baptiste, Selkirk, Fannystelle, etc., pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française.

—Chez F. E Verge : capots en fourrure, $7.00 en montant ; manteaux en astracan, $18.00, $20.00, $22.00 ; casques en loutre, seal, mouton de Perse, mouton de Russie, astracan, castor, ours, etc., à très bas prix.

—MM. Anderson & Lemieux viennent de recevoir leur assortiment de biscuits et bonbons, de la célèbre maison de Christie, Brown & Co., de Toronto, ainsi qu'un magnifique assortiment de délicatesses de table pour les fêtes. Nos lecteurs sont invités à faire une visite à ce magnifique établissement, et nul doute qu'ils en seront satisfaits, car cette maison tient des marchandises de choix à des prix très modérés.

NAISSANCES

Joyal—En cette ville, le 4 courant, Madame J. B. Joyal, un garçon.

Masse—En cette ville, le 27 novembre dernier, Madame Edouard Masse, un garçon.

MARIAGE

Desilets-Béliveau—A Coaticook, Qué., le 26 novembre dernier, M. Henri Desilets, fils de M. P. Desilets, N.P., des Trois-Rivières, à Melle Julie-Marie Béliveau, fille de Madame D. P. Béliveau, de Winnipeg

La consomption radicalement guerie

A M. le Directeur :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, Dr T. A. Slocum,
37 Yonge St., Toronto, Ont. lan 14.6.88

Compagnie de Chemin de Fer North-West Central.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait au Parlement du Canada à sa prochaine session, demande d'un acte pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer Great North-West Central, et l'acte confirmant la dite charte, en donnant à la dite compagnie pouvoir de choisir sept directeurs au lieu de cinq, tel que maintenant pourvu, et en lui donnant aussi pouvoir par règlement passé à cette fin d'augmenter ou réduire le nombre des membres, régulièrement qualifiés, tel que prescrit par l'acte, pouvant composer un Bureau de Directeurs de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

DANIEL McMICHAEL,
pour les requérants

9ins. 4,12.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'à la prochaine session de la Législature de Manitoba, la municipalité rurale de Norfolk Sud, fera la demande d'un acte pour amender le chapitre 43 de 51 Victoria, en rendant les débentures émises ou devant l'être, en vertu du dit chapitre obligatoires contre toute la dite municipalité rurale, et pour les légaliser, et en biffant tous les mots de la section une après le mot "*effectual*" (version anglaise) et pour amender le chapitre 49 de 52 Victoria, en pourvoyant à ce que les débentures et l'intérêt en vertu d'icelles, soient payables annuellement, le premier jour de mars de chaque année et pour légaliser les débentures émises et en amendant la section trois.

Daté à Winnipeg, ce premier jour de novembre A.D. 1889.

CAMPBELL & CRAWFORD,
Solliciteurs de la municipalité.

4ins.4.12 89.

BOIS A VENDRE.

Tremble vert buché à Saint-Vital et devant être pris sur le terrain, $2.75 la corde.

S'adresser à
HERMÉNÉGILDE BRUCE,
Saint-Boniface.

1i 4 12 89

Dr T. FAFARD,

MEDECIN DE L'HOPITAL SAINT-BONIFACE,
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Heures de consultation :—8 à 10 a.m., 2 à 6 et 8 à 10 p.m. la 4.4.89.

A L'ENCLOS

Dans la paroisse de Saint-Charles, quartier No. 2 de la municipalité d'Assiniboia, une taure âgée d'environ deux ans, couleur brune barrée.

Le propriétaire est prié de réclamer et payé les frais, sinon l'animal sera vendu conformément aux règlements municipaux.

ANTOINE HOGUE,
Gardien d'enclos.

Saint-Charles, 22 novembre, 1889.

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,
Saint-Boniface, Man.

GABRIEL ARIAL, Propriétaire.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. la 7 11 89.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc
Avenue Taché, Saint-Boniface.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.

la.7.11.89.

9 Cords IN 10 HOURS

Runs Easy
NO BACKACHE.

Folded.

BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have sawed from 4 to 9 cords daily. 25,000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. A NEW INVENTION for filing saws sent free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. No duty to pay; we manufacture in Canada. Ask your dealer or write FOLDING SAWING MACHINE CO., 808 to 811 S. Canal St., Chicago, Ill.

AVANTAGES PARTICULIERS !

AU

BON MARCHÉ CHEAPSIDE

Les magasins les plus considerables et les plus avantageusement connus de Winnipeg.

Nos. 576, 580, 582, RUE PRINCIPALE.

3 COMMIS DE CET ÉTABLISSEMENT PARLANT LE FRANÇAIS. 3

:o:

Le public peut choisir, à des prix défiant toute compétition dans le plus complet assortiment d'étoffes à robes, cachemires pour 25 cts, 30 cts et 50 cts. Flanelles, toute laine, à très bas prix. Couvertes grises, rouges et blanches pour $1.75 la paire. Couvertes blanches, $3.00 et $3 50. Pardessus pour dames et enfants depuis $1.00 à $10.00. Pardessus en Astracan faits à votre commande, etc , garantis.

Tapis en fil, 20 cts 25 cts. En tapisserie, 35 cts et 50 cts. Bruxelles, 85 cts. Rideaux, $1.00 la paire—Choix sur 300 paires.

Si vous avez une piastre à dépenser venez faire une visite à vos amis du Bon Marché, 580, 582, rue Principale, Winnipeg.

Banfield & McKiechan.

3m 10 10 89

ROBINSON & CIE.,

402 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG. 402

Nous faisons, ces jours-ci, UNE VENTE SPÉCIALE de nos assortiments d'hiver, car c'est notre intention d'ajouter à notre commerce déjà très considérable les ouvrages de modistes et tout ce qui touche à cette ligne.

REMARQUEZ quelques-uns de nos prix :—Draps à manteaux, $1.25 valant $2.00 ; marchandises de $1.50 pour $1.00 ; valeur de $1.00 pour 50 cts.

Nous vendrons la balance de nos robes de cérémonie à moitié prix : une robe de $18.00 pour $9.00, etc.

Nous avons 50 PIECES DE SOIE, nouveaux patrons, valant 65 cts. la verge, et nous les détaillerons à 30 cts.

Autres soies de 60 cts. pour 40 cts.

SATINS—Nous en avons 25 pièces que nous vendrons 35 cts. la verge quoique valant $1.00.
SERGES POUR ROBES—25 pièces de différentes couleurs, valant 45 cts. pour 25 cts. la verge.
FLANELLES GRISES, tout laine, 25 pouces, 13 cts. la verge.

Nous avons l'intention d'agrandir notre magasin au printemps, c'est pourquoi nous vendons à sacrifice.

Une visite immédiate est sollicitée. ROBINSON & CIE.

j1 j 17 10 89

AU PLUS BAS PRIX!!

No. 324, rue Principale, Winnipeg.

Il n'y a pas à discuter, nous vendons à MEILLEUR MARCHÉ que n'importe où ailleurs.

Notre département d'habillements faits à ordre offre toujours satisfaction. Dans tous les cas, nous garantissons l'ouvrage. Des années d'expérience nous permettent de le dire.

Hardes-faites, du plus beau fini ; Casques et Chapeaux, de la dernière mode ; Chemises blanches, en flanelles, etc. ; Cravates, Collets, Poignets, tout à plus bas prix qu'ailleurs.

Capots en fourrures de toutes sortes, dans les prix les plus réduits.

Notre enseigne est bien connue :—Les CISEAUX D'OR.

C. A. GAREAU,

234 Rue Principale, - - Winnipeg.

1 28 2 89

MEUBLES AU PRIX DU GROS!

M. Despars annonce à ses nombreuses pratiques qu'il vient de recevoir un fort assortiment de meubles de toutes espèces qu'il vendra au prix du gros.

MM. LES COMMISSAIRES POURRONT SE PROCURER DES BUREAUX ET BANCS D'ÉCOLES DANS LES DERNIERS PATRONS, A PRIX REDUITS.

Magasin dans le Bloc Royal, Avenue Provencher.

FERRONNERIES,
FERBLANTERIES,
FAIENCES,
PEINTURES, HUILES,
VERNIS,
POELES,
FOURNAISES,
HARNAIS,
SLEIGHS, Etc., Etc., Etc.

EPICERIES,
PROVISIONS,
FLEUR,
THÉ, CAFÉ,
SIROP, MELASSE,
SAINDOUX, LARD, JAMBON,
POISSON FRAIS ET SALÉ,
MORUE VERTE,
SEL DE LIVERPOOL EN SAC, Etc.

Nous defions toute competition tant pour les prix que pour la qualite de nos marchandises.

MAISON H. F. DESPARS, - - Coin des rues Tache et Provencher.

3 m.28.11.89

AU BON MARCHÉ.

:o:

Importations d'Automne et d'Hiver 1889-90.

:o:

ASSORTIMENT COMPLET DE

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, FOURRURES ET CHAUSSURES.

Marchandises Seches.

Etoffes à robes. Cachemires noirs. Cachemires rayés. Meltons de couleur. Meltons noirs. Etoffes à manteaux. Tweeds de toutes sortes. Etoffes Canadiennes. Serges noires et de couleurs. Flanelles grises, 12½ cts en montant. Flanelles de couleur, 16 cts en montant. Laine à tricoter, 35 cts à $2.00. Couvertes de couleur, $1.50 $4.00. Couvertes blanches, $3.00 à $8.50. Coton ouatté, 8 à 25 cts. Coton jaune, 4 cts en montant. Coton à drap, 72 pouces de largeur. Jersey, $1.00 à $4.00. Bonnets et Capines en laine. Gilet en laine. Robes en laine. Corps et caleçons. Corps pour Dames. Corsets de toutes sortes. Chemises blanches et de couleurs. Chemises de flanelle. Coton à tisser. Châles de toutes sortes.

HARDES-FAITES.

Habillements en serge, $7.50 à $15.00. Habillements en tweed, $8.00 à $14.00. Habillements en étoffe canadienne, $5.00. Pardessus, $5.00 à $20.00. Pantalons, $1.50 à $6.00. Veste en laine. Overall. Capots cirés.

FOURRURES.

Capots de Chat Sauvage. Capots d'Astracan. Capots de Bison. Capots de Mouton. Capots de Chèvre. Casques en Seal. Casques en Loutre. Casques en Mouton de Perse. Casques en Mouton de Russie. Casques en Astracan. Casques en Ours. Casques en Lapin. Bordures en pelleterie noire et grise. Mitaines et Gants de toutes sortes.

Chaussures.

Bottes fines. Bottes fortes. Bottes canadiennes. Bottines en kid. Bottines en chèvre. Bottines en veau. Bottines en drap. Souliers allemands. Souliers rouges. Souliers en tapis. Pardessus et Claques de toutes sortes. Souliers en orignal. Goudrier. Cuir rouge, jaune, de mouton, etc., etc.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans plus de détail. Une visite vous convaincra des avantages que nous offrons.

N'oubliez pas l'endtoit :

4m 5 4.88 BLOC ROYAL. (AU PAVILLON FRANÇAIS.)

F. E. VERGE, Saint-Boniface.

AGRICULTURE

L'OUVRIER AGRICOLE ET L'OUVRIER D'ATELIER.

Pour bien établir la différence, qui existe entre ces deux catégories, il convient de conduire le lecteur dans la demeure de l'habitant, pour l'y prendre dans l'intimité de sa famille, et pour avoir son secret et celui des siens, relativement à leur savoir, à leur état moral, à leurs tendances générales et aux ressources matérielles de la maison.

Mais avant de nous asseoir au foyer de l'habitant, il est bon que nous soyons édifiés, tant sur la manière dont se fait l'apprentissage agricole, que sur l'esprit, le caractère et les opinions des gens de campagne.

Pour qui connaît à peu près l'état des choses dans l'agriculture comme dans l'industrie, la condition des apprentis laboureurs est préférable, à beaucoup d'égards, à celle des apprentis de fabriques.

D'abord, l'apprentissage du travail des champs se fait ordinairement dans la famille même du jeune travailleur ; et cela suffit déjà pour faire comprendre l'immense avantage qu'a ce dernier sur le jeune travailleur de la fabrique.

Lorsque la famille est trop pauvre, les enfants trop nombreux pour être utilisés dans la maison paternelle, et que, par bonheur pour ceux-ci, aucune manufacture ne se trouve à proximité, ils sont ordinairement placés dans des exploitations voisines.

L'apprenti cultivateur est ainsi logé, nourri, et entretenu et gagé, plus ou moins, selon son âge et les services qu'il peut rendre. Sans doute que l'industrie a aussi des apprentis nourris, logés et entretenus ; mais le nombre en est petit. Dans tous les cas, entre ces derniers et les jeunes domestiques de ferme, il y a une différence énorme et tout à l'avantage du petit habitant. Celui-ci n'est pas, comme l'autre, appliqué à une division aussi simplifiée que possible, de la profession qu'il est sensé apprendre, et que souvent il ignore encore lorsqu'il a fait son temps.

Au contraire, le jeune travailleur agricole, parvenu à l'âge viril, sait tout ce qu'on fait autour de lui, quant à l'exercice professionnel.

Nous ne saurions donc trop détourner les jeunes gens de la campagne d'une tendance réellement fâcheuse qui les dirige vers la fabrique, et surtout vers les grandes villes, où fourmillent les positions libérales. C'est là qu'est le bonheur, croit le jeune fils de cultivateur ; c'est là qu'on a les spectacles et toutes les jouissances possibles, dont on est absolument sevré aussi bien dans les grandes fermes que dans les petites chaumières.

Au lieu de vous attacher à ces apparences qui n'ont que la fragile valeur de la frivolité, considérez plutôt l'encombrement de nos carrières libérales, songez aux grèves qui se produisent dans les manufactures ; avez-vous jamais eu de tels spectacles à la campagne et dans la culture des champs ?

Tout habitant assez bien inspiré pour vouloir que son fils soit initié d'une manière intelligente aux meilleures méthodes de culture, n'éprouvera point d'embarras sérieux pour trouver où le placer convenablement et à de bonnes conditions. L'avantage, sous le rapport de l'apprentissage, est donc bien du côté de l'habitant.

Et maintenant qui oserait nier que l'habitant devenu son propre maître, cultivant sur sa propre responsabilité n'est pas dans une condition sociale supérieure à celle de l'ouvrier d'atelier ?

L'habitant croit qu'on lui dore la pilule, lorsque, pour le relever à ses propres yeux, on lui dit que, de toutes les professions dévolues aux classes laborieuses, la sienne est incontestablement la première et la plus utile. Il affirmera qu'elle est la moins rémunératrice et il s'imagine qu'à tous égards on le considère comme inférieur. Ce sentiment très funeste est l'une des causes les plus graves qui détournent trop souvent son esprit du travail des champs, pour le diriger vers le travail prétendu supérieur et le bien-être supposé des villes.

Il semble que les jeunes gens qui partent du village conquièrent leur affranchissement, tant ils sont heureux d'abandonner la fourche et la faulx, et tant ceux qui restent les regardent partir d'un œil d'envie !

Quel remède à cette fâcheusse désertion ?

Nous pensons que si, par un bon et large enseignement professionnel, le métier de laboureur devenait ce qu'il doit être, le plus intellectuel et le plus attrayant des métiers, le capital ne tarderait pas à s'attacher à la terre et le cultivateur pourrait bien alors trouver l'existence beaucoup plus douce et beaucoup moins humble aux champs que dans les établissements industriels des grandes villes.

A. T. LÉPINE.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à 6 00
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	11 00	à 0 00

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	2 00	à 2 50

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 67	à 0 70
Avoine, par minot	0 40	à 0 45
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE

Farine par 100 lbs XXX	1 25
" " XXXX	1 50
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 70

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 21
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 23	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 20	à 0 21
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	2 00	à 2 50
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	11 00	à 0 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 67	à 0 70
Avoine, le minot	0 34	à 0 45
Orge, le minot	0 45	à 0 50